

C'EST LA SAISON DES RESTOS DU CŒUR

Il paraît qu'on peut rencontrer ici ou là sur la planète des milliardaires philanthropes, aux États-Unis, en Chine... Mais tout le monde est d'accord sur un point : ce n'est pas le cas en France, à l'exception notable de Mme Bettencourt, dont la fondation investit dans la recherche biomédicale, la formation de chercheurs, les métiers d'art et les causes humanitaires.

Bill Gates avoue lui-même qu'il existe un niveau de richesse où il devient impossible de tout dépenser soi-même ! Que la mentalité américaine puisse conduire certains « à sauver des vies », tout en acceptant un système de protection sociale qui demeure à la fois plus onéreux et très en retrait par rapport au modèle européen, montre surtout que les mécanismes qui permettent à une minorité de devenir milliardaires, quand d'autres, infiniment plus nombreux, restent sous le seuil de pauvreté, ne sont pas remis en question.

La philanthropie n'est pas la justice : elle gomme l'égalité.

Les gouvernants français en ont tiré la conclusion que le modèle social français pouvait périr, qu'on pouvait même, sous couvert de « réforme » salvatrice, le saper, le piller, l'achever. La loi de financement de la Sécurité sociale, le budget 2011 et les projets sur la dépendance en font foi : la devise de la République est désormais : « Aide toi, le ciel t'aidera ! ».

Plus d'intérêt général, mais la charité privée. C'est la saison des Restos du cœur...

J.-P. BEAUQUIER,
secrétaire de catégorie

DOSSIER

Les retraites en Europe

© istockphoto.com/vallenwornzond

• VIE SYNDICALE

Échos des départements

• ACTUALITÉ

Retraites :
suite mais pas fin

• LOISIRS/CULTURE

Vive la crise

• PORTRAIT

Brigitte, Angele,
Martine et les autres

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

ACTUALITÉ MÉTÉO SOCIALE

Après un automne chaud, le combat continue p. 2

POUVOIR D'ACHAT

Un bilan d'étape alarmant p. 3

RETRAITE

Suite mais pas fin p. 4

INTERVIEW

ACTUALITÉS SYNDICALES

Questions à Daniel Robin. p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

LES LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT...

Le projet 2011 ne fait pas exception ! p. 6

CESU

Chèque emploi service universel p. 7

ENTRETIEN AVEC ROLAND PFEFFERKORN

Les inégalités homme-femme p. 8

LE POINT DE VUE

D'ODILE CORDELIER, VICE-PRÉSIDENTE DE LA CSEE

Promouvoir l'égalité p. 9

VIE SYNDICALE

ÉCHOS DES DÉPARTEMENTS

Toutes générations confondues... Des retraités aussi ne s'en laissent pas conter p. 10

DOSSIER

RETRAITES

Les retraites en Europe p. 12

INFOS PRATIQUES

Le mot du trésorier p. 18

Solidarité

intergénérationnelle p. 18

LOISIRS CULTURE

AU GUI, L'AN NEUF

Noël en Alsace p. 19

L'appel du désert

p. 19

À DÉCOUVRIR D'URGENCE

Dennis Lehane, auteur américain surdoué et sensible p. 20

La crise financière, star de cinéma

p. 21

Qui ne connaît pas Philip Roth, cet auteur subversif des lettres américaines ? p. 21

MÉMOIRES DE LA COLONISATION

Vénus noire p. 22

REVUE DE PRESSE

JACKY BRENGOU

A LU POUR NOUS p. 23

PORTRAIT

Brigitte, Angèle, Martine et les autres... p. 24



MÉTÉO SOCIALE

Après un automne chaud, le combat continue

L'ampleur, la durée, l'unité d'un mouvement social impulsé par les syndicats contre un projet de classe proprement néfaste ne suffisent pas forcément à emporter une décision qui aille dans le sens des intérêts réels de la majorité de la population. Le mouvement contre la réforme des retraites en a apporté la preuve.



Les retraités alsaciens ont animé le marché de Noël

La bonne disposition de l'opinion publique

à l'égard des manifestants, sa tolérance face à une grève qui a pu occasionner ponctuellement de réelles gênes sont les signes concordants d'une véritable prise de conscience : la politique du gouvernement n'a été fondée ni sur le souci de promouvoir l'intérêt général, ni sur une quelconque volonté de justice et d'équité. L'inéluctabilité de la réforme, telle que voulue par la droite, n'a plus été considérée comme valide au fur et à mesure que le temps a permis d'analyser, d'explicitier et de contredire toutes les arguties : l'invocation de données démographiques modérément fiables et parfaitement biaisées ; la mise en avant du déficit, en grande partie « fabriqué », au moins pour la fonction publique ; l'argument fallacieux de l'équilibre des comptes, qui serait hors de portée sans modification de l'assiette des financements. Tout cela a si peu convaincu qu'une partie de l'opinion a remis en question la nécessité même d'une réforme.

Le ressenti de la souffrance réelle au travail, les

mesquineries du gouvernement choisissant la prise en considération d'une invalidité personnelle, au lieu de travailler sur la pénibilité physique et psychologique des tâches, ont fait naître la certitude que ce n'est pas sur de telles bases qu'une réforme soucieuse des intérêts des salariés est envisageable, et cela a été un facteur de la mobilisation.

L'insistance même sur les effets de la crise – inattendue, mais imputable au fonctionnement d'un capitalisme financier dérégulé et à la cupidité de banquiers, sauvés par les finances publiques mais continuant de spéculer –, l'exemple des autres pays européens – sans préciser pour autant la réalité de l'ensemble des données pour chacun d'eux –, tout cela n'a pas suffi à gagner l'approbation de la majorité du corps social. Le gouvernement s'est donc contenté du fonctionnement fort peu démocratique des institutions et de la soumission d'un Parlement,

soumis à la volonté du prince, et en ce sens très peu légitime, quoi qu'aient cru devoir en dire des responsables syndicaux qui auraient pu se dispenser d'une telle obédience. Un élu n'est légitimé que par ses œuvres dans l'intérêt général, reconnaissable en cela qu'il ne lèse pas la majorité du peuple, créateur par son travail des richesses de tous !

C'est peut-être sur ce premier point que nous n'avons pas réussi à convaincre totalement l'opinion : la retraite comme rémunération continuée du travail, autrement dit comme un droit inclus dans le statut de salarié, et *a fortiori* de fonctionnaire, dont la création de plus-value n'est pas la mission première, à supposer même que son activité relève d'un tel champ quant à son droit à rémunération.

La question du financement des retraites est un élément du débat, mais beaucoup moins que celui de la rémunération du travail : accepter certains types de réformes du financement des retraites, c'est, de fait, accepter que les salariés paient leur retraite, autrement dit c'est la négation du droit à la retraite.

La deuxième faiblesse du corpus revendicatif de l'intersyndicale, c'est le consentement béat à l'idée

saugrenue d'une convergence nécessaire des régimes du public et du privé ; entre les salariés du public et ceux du privé, comme but ultime de toute réforme des retraites. L'idée d'un système par comptes notionnels ou par points, présentée comme un moyen de faciliter les choses, a été un argument repris par le gouvernement lui-même, en particulier par le secrétaire d'État à la Fonction publique, qui, pour le coup, s'est comporté en parfait liquidateur du statut des fonctionnaires ; or ni le financement, ni les missions, ni les conditions de qualification et d'emploi, ni, au final, la comptabilisation des trimestres entre le public et le privé ne sont identiques. La question réelle qui est posée par cet acharnement, monté en épingle par les médias, c'est la transformation de l'État dans des sociétés où l'approfondissement de la démocratie par le respect de la souveraineté du peuple a fait place à une idéologie « postdémocratique », néolibérale, consumériste et de « flicage » universel. Nul n'est obligé de consentir au pire.

Il est vrai que le combat alors cesse d'être syndical pour devenir politique. ■

JEAN-PAUL BEAUQUIER

QUAND C'EST FINI, ET NI NI NI... ÇA RECOMMENCE

Lors de sa campagne électorale, notre lapin Duracell vantait l'Irlande à l'industrie florissante, l'Islande au niveau de vie bondissant, l'Espagne à l'excédent budgétaire mirobolant. Las, ces lauréats du libéralisme triomphant ont sombré et règne désormais un silence pudique sur ce flamboyant échec. Les banques anglaises et allemandes, pour ne parler que des plus intoxiquées, ont les unes et les autres une « exposition » supérieure à 100 milliards d'euros aux créances irlandaises. Islande, Espagne, Irlande, autant de pays casinos auxquels les banques ont prêté à tout va. Et, aujourd'hui, l'habitude est prise : c'est aux États qu'elles présentent la facture et ceux-ci les présentent à leur peuple. Le G20 confie au FMI le soin de lui faire des propositions de mise en œuvre. Rassurant !

PIERRE TOUSSENEL

POUVOIR D'ACHAT

Un bilan d'étape alarmant

Six mois après la dernière revalorisation des pensions, nous constatons une accélération de la dégradation de notre pouvoir d'achat ; et ce n'est pas terminé...

Le 1^{er} avril 2010, les pensions ont été augmentées de 0,9 %, valeur correspondant à une prévision d'inflation de 1,2 % diminuée de 0,3 % de « trop-perçu » pour 2009. Mais pour la

plupart des retraités de l'Éducation nationale, le gain n'aura été que de 0,3 %, suite à l'augmentation de la cotisation de la MGEN. Or c'est ce dernier chiffre, correspondant à la pension nette, qui représente réellement notre pouvoir d'achat.

Plus de 1 % de perte de pouvoir d'achat en 6 mois...

Pour l'INSEE, l'inflation en glissement annuel s'élève à 1,6 %. Quant à l'inflation moyenne, qui permet de réindexer nos pensions, elle atteint 1,55 % sur les neuf premiers mois de l'année, ce qui équivaut à une perte supérieure à 1 %. Pourtant, tout a été fait pour camoufler l'évolution des prix. Ainsi, entre avril et septembre, toujours selon l'INSEE, les prix n'ont pas progressé, malgré les hausses enregistrées cet été (5 % pour le gaz de ville, 3,5 % pour l'électricité, sans oublier les timbres-poste, les transports...). Et il nous faudra attendre le 1^{er} avril 2011 pour voir nos pensions revalorisées, sauf si, au nom ►►►



© Fotolia/MaG

Même plus de quoi faire les soldes...

►► de la rigueur, la décision de surseoir à une mesure « aussi dispendieuse » n'est prise.

... et un avenir bien sombre

Cette situation devrait encore se dégrader :

- Dans les négociations entre la grande distribution et ses fournisseurs, « certains industriels réclament aux enseignes des hausses de prix de 5 à 19 %, arguant de la hausse des matières premières⁽¹⁾ », en particulier celle des céréales, liée essentiellement à la spéculation.
- Éric Woerth, en présentant la réforme des retraites, a déclaré que « l'effort de l'État » au financement des retraites des fonctionnaires de la FPE serait gelé à son niveau de 2010. Outre le fait que l'ancien ministre confond effort et engagement, cela risque d'aboutir à un blocage des pensions pour les fonctionnaires d'État.
- Les mesures prévues dans le budget 2011 de la Sécurité sociale devraient « augmenter mécaniquement

de 8 % le coût des complémentaires santé⁽²⁾ ». La MGEN a déjà chiffré cette augmentation à 4 % au 1^{er} janvier en argumentant longuement dans le dernier numéro de sa revue⁽³⁾.

• Dans les tablettes du gouvernement, il est prévu que le taux de CSG réduit des retraités imposables (6,6 %) soit aligné sur celui des actifs (7,5 %) et que l'ensemble des retraités soit assujéti à la contribution de 0,3 % (CSA déjà perçue sur les actifs par la suppression d'un jour férié).

Les retraités vont trinquer, sauf à mettre en échec cette politique de démolition du code des pensions et de la protection sociale. ■

J.-C. LANDAIS

(1) *Le Monde* du 9/11/2010

(2) *UFC-Que Choisir ?*

(3) *Valeurs mutualistes*, n° 269, novembre-décembre 2010, rubrique « Les cahiers de la MGEN ».

RETRAITES

Suite, mais pas fin

Malgré un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle, la contre-réforme est passée. Mais, contrairement à 2003, les personnes qui se sont mobilisées ne sortent pas abattues.

Le sentiment d'avoir vécu les prémices de quelque chose de nouveau, la volonté de continuer sont là et, surtout, la sortie du fatalisme démographique et du fatalisme économique, que contenaient des assertions comme « les caisses sont vides » ou « on ne peut pas faire autrement ». En effet, les débats sur la répartition des richesses, sur la place de la jeunesse et des femmes, et surtout sur l'injustice et les inégalités nous ont

replacés dans un mouvement offensif. Sarkozy a joué la confrontation, ne laissant aucun espace à la négociation, obnubilé par sa candidature présidentielle et la pression des marchés financiers.

Cette politique de confrontation est durable : les politiques d'austérité nous conduisent à la déflation en Europe et à de nouvelles politiques du même genre. Le refus de mettre les banques à contribution et de discipliner la finance met en question la cohésion de l'Europe. Une révision du traité européen se profile, qui instaurerait une hiérarchie mortelle pour l'Union européenne si des États en venaient à en sanctionner d'autres.

Dans ce contexte d'attaque sans précédent contre les dépenses sociales, les retraites sont dans le collimateur : le pouvoir d'achat des retraités sera une des cibles. Dans l'immédiat, sur le front des retraites, il y a la négociation sur les complémentaires qui commence dans le privé, les tentatives à venir de création d'une caisse pour les retraites de la fonction publique d'État, la création d'un comité de pilotage sans les organisations syndicales représentatives de la fonction publique et, bien sûr, une nouvelle réforme à l'horizon 2013. ■

DANIEL RALLET

Que tous ces événements ne nous empêchent pas de fêter la fin de l'année.



ACTUALITÉS SYNDICALES

Questions à Daniel Robin

Après Roland et Frédérique, c'est au tour de Daniel ; il ne se contente pas de répondre, il s'interroge aussi avec pertinence sur le syndicalisme des retraités.

Les retraités ont toute leur place au SNES. Comment faire avancer l'idée que leurs revendications sont de même nature que celles des actifs en matière de salaire, de sécurité sociale, de statut ?

Aujourd'hui, tout le monde sait que les retraités ne sont pas « inactifs ». Ils jouent un rôle important dans la vie sociale du pays. En même temps, après une longue période d'amélioration de la situation générale des retraités dans notre pays, ils voient, comme les salariés, leur situation se dégrader profondément, avec les mêmes constats : inégalités, paupérisation, voire marginalisation.

Le pouvoir d'achat des salariés baisse, celui des retraités aussi. La protection sociale est affaiblie. Elle renvoie de plus en plus à chaque citoyen le financement de ses propres dépenses de santé. Cela touche les salariés et les retraités.

Nous le savons, tout cela a la même cause : la politique économique, sociale et financière du gouvernement.

La communauté d'intérêt des salariés et des retraités apparaît alors comme une évidence qui doit se traduire dans le mouvement syndical par la prise en charge effective de la situation des retraités au même titre que celle des actifs.

C'est ce que nous tentons de faire au SNES depuis plusieurs années. Des progrès sont encore nécessaires. Par exemple, la défense individuelle des personnels actifs est une dimension essentielle de l'activité d'un syndicat national comme le SNES. Quels types d'interventions, de démarches, d'aides pourraient être développées par le SNES en direction des retraités, et prioritairement en direction des syndiqués, qui permettent de clairement articuler, comme pour les actifs, la défense collective et individuelle ? C'est une question sur laquelle je crois que le SNES doit réfléchir rapidement.

Après la lutte entamée sur les retraites se profile une nouvelle attaque contre la Sécurité sociale par le biais de la dépendance. Comment mobiliser



Daniel Robin
*cosecraire général
du SNES*

© Thierry Nectoux

les actifs, directement concernés par le projet d'assurance dès 50 ans ? Quel front unitaire ?

Les questions de dépendance touchent aujourd'hui tout le monde qu'on soit actif ou retraité. Soit parce qu'on est soi-même dans une situation où vivre sans aide devient impossible, soit parce qu'on a des parents qui se trouvent dans ce cas.

Il y a autour de ce sujet un enjeu majeur de société. La vraie question est de savoir si notre pays est prêt à dégager les financements nécessaires permettant de traiter les situations de dépendance autrement qu'en renvoyant aux personnes concernées et à leur famille le soin de financer les contraintes qui s'y rapportent. Elle est aussi de savoir les conditions dans lesquelles ces financements doivent être trouvés en faisant contribuer toutes les richesses dégagées dans notre pays. Il s'agit de défendre notre conception de la protection sociale respectant les principes de solidarité. Il n'y a pas de réponse efficace et durable sans une profonde réforme de notre fiscalité pour la rendre plus juste. C'est donc faire tout le contraire de la politique menée aujourd'hui, politique qui a pour caractéristique de favoriser chaque jour davantage les plus riches, soit parce qu'ils ont les revenus les plus élevés, soit parce qu'ils possèdent un capital important (soit les deux !).

Cet enjeu-là encore concerne les retraités et les actifs.

Comment dans la vie des S3, utiliser l'expérience et la disponibilité des retraités volontaires ?

Parmi les actifs, il y a les jeunes. Parmi les retraités c'est pareil ! Ce serait idiot qu'un syndicat comme le nôtre se prive de leur expérience. De plus, comme je le disais plus haut, si nous voulons en tant que syndicat répondre de façon plus fine et plus individuelle aux aspirations des retraités, il est clair que cela implique un renforcement des forces militantes qui doivent être intégrées à la vie du syndicat au niveau départemental, académique et national. ■

LES LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT...

Le projet 2011 ne fait pas exception !

La réforme constitutionnelle de 1996 a donné au Parlement un droit de regard sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale. La loi organique du 2 août 2005 a institué une véritable loi de financement de la Sécurité sociale, similaire aux autres lois de finances. Chaque automne, désormais, on entend beaucoup parler des dépenses de santé, rarement des recettes.

Comme d'habitude, le rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de la Sécurité sociale met en évidence l'augmentation du déficit global. Il a atteint près de 25 milliards d'euros en 2009 et les prévisions sont de 30 milliards pour 2010. Comme d'habitude, il faut faire des économies en remboursant moins les prestations :

- **diminution du remboursement des médicaments à étiquette bleue**, modérée par la Haute autorité de santé, et suppression du remboursement d'une centaine de médicaments dits « de confort » ;
- **augmentation de 0,5 point du ticket modérateur**, le reste étant à la charge du patient chez le médecin, le kinésithérapeute et pour les actes infirmiers. En d'autres termes, une consultation chez le généraliste ne devrait plus être remboursée qu'à 69,5 % contre 70 % actuellement ;
- **augmentation du ticket modérateur à l'hôpital**. Aujourd'hui, il représente 20 % des frais jusqu'à 91 euros. Au-delà, le patient s'acquitte d'un forfait de 18 euros. Le seuil devrait passer de 91 à 120 euros ;
- **diminution des remboursements pour les maladies chroniques** : les patients remboursés à 100 % n'auront plus leurs frais de transports systématiquement remboursés. Les malades, désormais diagnostiqués hypertendus bénins, ne bénéficieront plus du

100 %. Enfin, les diabétiques ne se verront plus rembourser qu'une bandelette d'autotest de glycémie par jour ;

- **incitation à limiter les dépenses d'assurance maladie des maisons de retraite** ;
- **rappel aux médecins** de leur obligation de maîtriser encore davantage leurs prescriptions de médicaments ou d'actes.

Si on ajoute à cela, dans le projet de loi de finances, la taxation prévue de 3,5 % des contrats des complémentaires santé des mutuelles, cela rend inéluctable **l'augmentation des cotisations des complémentaires santé**, puisque le surcoût budgétaire (déremboursements annoncés et taxation) pour les mutuelles est estimé à 4 %.

Bref, que des mesures socialement injustes et une double peine pour les malades !

Ah oui, j'oubliais quand même quelques recherches de nouveaux financements, détaillés en long et en large dans les médias :

- baisse des tarifs des radiologues et des analyses biologiques ;
- suppression de quelques niches fiscales.

Un jour viendra-t-il où le mode de financement de la Sécurité sociale sera revu globalement dans une optique d'égalité des soins et de justice sociale ?

Il faut s'y atteler avant qu'il ne soit trop tard. ■

FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN

DES SIGLES ET DES DÉFINITIONS

LFSS pour Loi de financement de la Sécurité sociale : il faut un glossaire pour se retrouver dans le maquis des sigles ; on commence par la lettre A.

- **AAH** : Allocation aux adultes handicapés.
- **ALD** : Affection de longue durée, c'est-à-dire maladie grave et/ou chronique nécessitant des soins longs et lourds pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie.
- **APA** : Allocation personnalisée pour l'autonomie, c'est-à-dire prestation destinée à financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées de plus de 60 ans. Cette allocation est attribuée sur décision du conseil général.
- **CLIC** : Centre local d'information et de coordination gérontologique.
- **CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, un organisme créé pour contribuer au financement d'actions en faveur des personnes âgées et handicapées. La CNSA doit financer la prestation de compensation, une partie de l'APA et du coût de la médicalisation des services, des actions de modernisation de l'aide à domicile, de formation des personnels. Les ressources de la CNSA sont diverses ; elle perçoit en particulier la CSA.
- **CSA** : Contribution sociale autonomie ou « jour férié travaillé non payé », cette contribution de 0,3 % de la masse salariale est prélevée par les entreprises.
- **CRDS** : Contribution au remboursement de la dette sociale. Les sommes prélevées sur l'ensemble des revenus sont affectées à la **CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale)**, chargée de rembourser les prêts accordés au régime général de Sécurité sociale.
- **CSG** : Contribution sociale généralisée, c'est-à-dire prélèvement obligatoire sur tous les revenus pour financer les régimes de protection sociale.
- **CRAM** : Caisse régionale d'assurance maladie.
- **CNAV** : Caisse nationale d'assurance vieillesse. (à suivre)

CESU

Chèque emploi service universel

Le gouvernement voulait supprimer cet avantage fiscal qui profite avant tout aux mères de familles et aux personnes âgées ; ce n'est peut-être que partie remise.

- **Il permet de rémunérer**, avec le moins de formalités possibles, les personnes employées pour des activités exercées à domicile (aide à domicile pour vous ou vos parents âgés ; travaux de ménage, repassage ; travaux d'entretien de votre jardin...).
- **Il ouvre droit à une réduction** ou à un crédit d'impôt et, dans certains cas, à une exonération de charges patronales.
- **Il existe sous deux formes** : le CESU bancaire, qui permet de déclarer et payer directe-

ment le salarié, et le CESU préfinancé, qui s'utilise selon le même principe que les titres restaurant dans les entreprises. Pour le second, il faut se renseigner auprès des organismes de protection sociale, les mutuelles...

- **On peut se le procurer** à la banque, au bureau de poste, à la Caisse d'épargne...

Pour en savoir plus :
www.servicealapersonne.gouv.fr

IL N'Y A PAS DE PETITES ÉCONOMIES

1^{er} décembre 2010 : modification du calcul de l'**Indemnité Journalière de maladie**, maternité, paternité, adoption, et d'accident du travail ou maladie professionnelle. Actuellement calculées sur 360 jours, les prestations en espèces le seront dorénavant sur 365 jours. Cette mesure devrait permettre d'économiser 70 millions d'euros en année pleine sur le dos des travailleurs.

PRÉVENTION ! SENIOR, NE VOIS-TU RIEN VENIR ?

Le rapport Rosso-Debord recycle une promesse

Suite à la canicule, le ministre de la Santé de l'époque l'avait promis ; Valérie Rosso-Debord fait mieux encore...

En 2007, Philippe Bas avait promis une consultation gratuite de **prévention pour les personnes âgées de 70 ans**. C'était l'une des mesures figurant dans la loi de santé publique 2004 et faisant suite à l'engagement du plan Solidarité Grand Âge présenté en 2006. En préalable à sa généralisation prévue au second trimestre 2007, trois départements s'étaient portés volontaires : le Finistère, le Val-de-Marne et le Bas-Rhin. Les quelque 43 000 personnes âgées de 70 à 71 ans de ces trois départements auraient dû recevoir un courrier d'information. Mais nous n'avons rien vu venir...

En 2010, Valérie Rosso-Debord reprend cette mesure dans son rapport sur la dépendance des personnes

âgées : « *Mettre en place, sans délai, une consultation gratuite de prévention destinée à toute personne âgée de plus de soixante ans* ».

En espérant que cette fois-ci cette mesure sera effectivement appliquée... et suivie d'un financement à la hauteur des besoins.

Est-ce nécessaire de rappeler que la prévention doit se faire à tous les âges de la vie ? C'est bien tout le système de santé qui doit être repensé pour donner enfin la priorité à la prévention assurant à tous une meilleure qualité de vie. Cela suppose de donner des moyens nouveaux au secteur public de la santé en cessant de privilégier le rendement... et le secteur privé. ■

F. E.-G.

SCANDALEUX
AU PAYS
DES DROITS
DE L'HOMME !Remise en
cause partielle
de l'Aide
Médicale d'État

La ministre de la Santé a défendu et fait voter le 2 novembre 2010 un droit d'entrée annuel de 30 euros pour pouvoir bénéficier de l'**Aide Médicale**. Nouveau coup dur pour les étrangers vivant avec moins de 634 euros par mois. Il est évident que cet accès payant les conduira à retarder voire à renoncer aux soins. Penser les réduire par ce genre de mesure est une grave faute politique. À terme, ces personnes viendront se faire soigner trop tard avec des pathologies plus lourdes et donc plus coûteuses. Cela favorisera l'émergence d'épidémies au sein d'une population déjà fragilisée. Cette nouvelle atteinte à l'égalité d'accès aux soins renforce l'exclusion des personnes les plus précaires, et font honte à la France.

FRANÇOISE

ENTRETIEN AVEC ROLAND PFEFFERKORN



Les inégalités homme-femme

Directeur du département de Sociologie de l'université Marc Bloch de Strasbourg, membre du laboratoire Cultures et Sociétés en Europe du CNRS, codirecteur des recherches sur « *Les rapports sociaux et les dynamiques culturelles* », menées par ce laboratoire.

Dans quelle mesure ce nouvel ouvrage intitulé *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe (La Dispute, 2009)*, codirigé avec Philippe Cardon et Danièle Kergoat, prolonge-t-il votre précédent livre *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes (La Dispute, 2007)* ?

Dans mon précédent livre, je cherchais principalement à montrer l'intérêt d'une analyse de la société en termes de *rapports sociaux* et à insister sur le fait que si les rapports de classe doivent absolument être pris en compte, ils n'épuisent pas pour autant la complexité du social. Il faut, en effet, prendre en compte aussi les autres rapports sociaux, qui sont tous étroitement entremêlés les uns aux autres. La sociologie critique féministe a permis le développement des analyses en termes de rapports sociaux de sexe, mais aussi en termes de rapports de racisation. (Voir sur ce point le numéro 174 de la revue *Raison présente*, publié en 2010, intitulé : « *Racisme, race et sciences sociales* ».)

Ce nouveau livre porte sur l'émancipation des femmes. Il s'agit ici de chercher à rendre compte à la fois des aspirations croissantes à l'autonomie et à l'émancipation, et des logiques de domination qui y font obstacle. Pour notre part, nous pensons que les rapports sociaux et leur intrication ne peuvent être

pensés uniquement comme source de domination ; ils doivent l'être, dans le même temps, comme potentiellement porteurs d'émancipation.

Sur quelles enquêtes vous basez-vous dans ce livre ?

L'ouvrage s'appuie sur des travaux empiriques puisés dans le monde du travail (les mondes agricoles, du commerce et de l'industrie), mais également de l'action sociale et de l'engagement militant (associations d'immigrés, mouvements de sans-papiers). Il cherche à rendre compte des aspirations croissantes des femmes, salariées mais aussi retraitées, à l'autonomie et à l'émancipation (professionnelle, familiale, sociale), en intégrant dans l'analyse les conditions sociales de leur expression et manifestation dans le contexte de dominations qui y font obstacle.

Comment l'engagement syndical des femmes contribue-t-il à leur émancipation ?

La puissance d'agir des individualités n'acquiert toute sa portée émancipatrice que parce que celles-ci s'intègrent dans un mouvement collectif sexué. Le chapitre de conclusion du livre présente la figure de Myriam, ouvrière et militante syndicale. Il témoigne du pouvoir que nous avons tous de nous auto-constituer collectivement. Myriam est marquée par plusieurs formes de domination : celle de la « race », avec des parents algériens ; celle de la classe, à travers l'évidence d'un travail dévalorisé d'ouvrière ; celle du sexe, entre surexploitation économique et assignation domestique. Mais, à cette domination structurelle, Myriam oppose sa puissance d'agir par le biais du refus, de l'esprit critique, de l'insoumission, de la rébellion et, de manière plus structurée, par son engagement syndical et la lutte collective. Cette puissance d'agir n'a rien d'évident, car elle induit une exposition de la personne et exige de l'énergie. Elle est, à la fois, affirmation de soi et affirmation du pouvoir d'une communauté de travail. Elle s'inscrit dans un rapport de force qu'elle vise à infléchir. Quel que soit le poids des rapports de domination, les individus ne perdent jamais leur puissance d'agir

Il reste encore à faire avant d'atteindre l'équilibre



© ghispoppins/fotolia.com

en vue de leur émancipation. Mais la conscience de la posséder leur manque parfois.

Quelles peuvent être les conditions de l'émergence d'un mouvement d'autonomisation et d'individuation et a priori d'émancipation ?

L'ouvrage analyse les difficultés spécifiques des individus et collectifs féminins ; il démontre qu'un tel mouvement a comme condition de possibilité la nécessité de construire du collectif.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN

ROLAND PFEFFERKORN travaille principalement sur les inégalités sociales dans la France contemporaine ; il se propose d'articuler les différents rapports sociaux : de classe, de sexe, de génération, de « racisation ».

Il a participé à de nombreux ouvrages scientifiques, parmi lesquels :

- *Hommes-Femmes, quelle égalité ?* avec Alain Bihl, Éditions de l'Atelier, Paris, 2002
- *État/Travail/Famille : « Conciliation » ou conflit ?* avec Jacqueline Heinen et Helena Hirata, Cahiers du genre, n° 46, Paris, L'Harmattan, 2009.

Il publie aussi régulièrement des articles dans la presse scientifique et dans des journaux comme *La Marseillaise*, *Libération*, *L'Humanité* ou *Le Monde Diplomatique*.

LE POINT DE VUE D'ODILE CORDELIER, VICE-PRÉSIDENTE DE LA CSEE

Promouvoir l'égalité

Après avoir œuvré au secteur formation des maîtres, Odile Cordelier, secrétaire nationale du SNES, est devenue coresponsable du secteur international ; elle représente le SNES à l'IE (Internationale de l'éducation) et au CSEE (Comité syndical européen de l'éducation), dont elle est vice-présidente. Nous avons sollicité son expertise pour notre dossier sur les retraites en Europe ; nous l'avons aussi naturellement interrogée sur les inégalités homme-femme, un dossier qu'elle connaît bien.

Dans le cadre de tes responsabilités au bureau CSEE, tu es plus particulièrement chargée du dossier de l'égalité homme-femme. À la lumière du bilan social européen que l'UE a publié et des réformes des retraites mises en œuvre, ne penses-tu pas que nous allons vers des régressions plutôt que vers des progrès ?

Je ferai d'abord observer que le CSEE, tout comme l'IE, n'ont pas attendu que soit publié un Bilan social européen pour attirer l'attention sur le dossier de l'égalité homme-femme, et ce, en incitant les organisations membres à être mobilisées de façon beaucoup plus concrète et surtout plus transversale. Il ne suffit pas de rédiger et d'adopter des résolutions ou motions sur le thème de l'égalité des genres, une responsabilité que tant les hommes que les femmes doivent partager. Et nous, syndicats, nous avons un rôle important à jouer, afin de transposer dans la réalité cette notion d'égalité ! Personne ne le fera à notre place. Il nous faut, ensemble, à tous les niveaux de notre structure syndicale, les mettre en œuvre et se donner les moyens d'en assurer une évaluation sur le long terme. Voici quelques exemples très concrets et qui m'ont frappée au cours de l'année 2009-2010. Le premier concerne le CSEE. Le SNES a participé activement au travail du CSEE sur la thématique relative aux « stratégies des syndicats d'enseignants visant à promouvoir l'égalité des genres ». Lors de la première réunion du comité de pilotage de ce projet, nous avons eu à lister tous les sujets sur



Odile Cordelier
au travail

lesquels nous allions approfondir la réflexion : salaires, types d'emploi et de contrat, représentation des femmes dans les structures syndicales, notamment aux postes dits de « décision », égalité des genres dans les politiques éducatives et, bien sûr, retraites, avec le constat affligeant que les réformes en cours dans ce domaine ne faisaient qu'aggraver les inégalités qui frappent les femmes. Ce n'est pas un hasard si, au niveau de l'IE, le choix a été fait de conduire une enquête auprès des affiliés dans l'ensemble de la région Europe sur les systèmes de pension des enseignants dans trente-trois pays européens. Cette enquête intitulée « *Les réformes des pensions en Europe et leur impact sur les femmes* », publiée en septembre 2009, met clairement en évidence le fait que « les réformes des systèmes de pensions influencent les régimes de pensions des enseignants à tous les niveaux de l'éducation, et l'éducation est souvent considérée comme l'exemple-phare des professions féminisées ». ■

ÉCHOS DES DÉPARTEMENTS

Toutes générations confondues... Des retraités aussi ne s'en laissent pas conter

Les 7, 15 et 23 septembre, les 2, 12, 16, 19 et 28 octobre, mais aussi les 6 et 23 novembre : les retraités du SNES et de la FSU ont contribué au succès des manifestations contre la réforme Sarko-Woerth, exprimant leur solidarité avec les actifs et leur refus de la société que la bande du Fouquet's veut nous imposer.

Ils ont aussi apporté leur concours

aux actions ponctuelles organisées dans les départements : distributions de tracts, visites aux parlementaires UMP et au MEDEF, interventions pour le respect des libertés syndicales et l'arrêt de procédures visant étudiants et lycéens, participation aux caisses de solidarité pour aider les grévistes... Dans plusieurs départements, ils ont fait la promotion de vidéos qui détricotent avec humour la propagande gouvernementale et expliquent comment on peut financer les retraites. Ils savent qu'eux aussi ne sont pas à l'abri des menaces.

Tous ensemble !

Un 25 novembre unitaire et revendicatif

Dans la quasi-totalité des départements, la section FSU des retraités a participé à l'organisation de cette journée d'action pour la défense du pouvoir d'achat et pour une réponse collective, solidaire et publique à la perte d'autonomie. Elle y a parfois joué un rôle essentiel, comme dans la Loire, le Cher ou encore les Hautes-Pyrénées, où elle a pris en charge toute l'or-

ganisation et la prise de parole. L'ostracisme national à l'égard des retraités de la FSU va-t-il durer encore longtemps ? Un nouveau courrier sur cette question a été récemment adressé aux UCR qui composent l'intersyndicale des retraités.

L'action a revêtu de multiples formes selon les départements : tracts – la plupart du temps plus argumentés que le tract national, distribués par dizaines de milliers sur les marchés et bien accueillis par des retraités contents de pouvoir évoquer leur situation –, rassemblements, manifestations, conférences et communiqués de presse, audiences à la préfecture, à la mairie, au conseil général, au conseil régional à l'ARS, visites aux parlementaires UMP, réunions-débats. Quelques exemples : à Lille, des tentes et des tables ont été installées pour s'adresser à la population ; en Meurthe-et-Moselle, le tract a pris l'allure d'un journal pour protester contre le silence de la presse et un courrier a été envoyé à Madame Rosso-Debord, députée du département ; en Gironde, la directrice de l'ARS a longuement reçu une délégation le 14 octobre et s'est étonnée que la FSU n'ait pas un

Un action qui concerne aussi bien les générations actuelles que futures.



© NLshop/Fotolia.com

siège au CODERPA ; en Corrèze, l'en-tête d'une pétition reprenant les termes du tract national contient les logos de toutes les organisations participantes, dont la FSU. Ce logo figure d'ailleurs habituellement sur tous les documents distribués ou remis lors de cette journée, mettant en échec la volonté de certains d'occulter la FSU.

De Dunkerque à Irun, une vie syndicale qui se développe localement

Les S1 les plus importants en nombre d'adhérents ont souvent une activité propre très riche.

Ils se réunissent pour discuter des sujets d'actualité : réforme des retraites, pouvoir d'achat, protection sociale, perte d'autonomie, avenir de la FGR, présence dans la vie de la SFR.

Dans l'Hérault, la réunion se poursuit avec un bon repas et une visite culturelle ou touristique. Le S1 de Paris organise de nombreuses visites guidées (ce trimestre le lycée Henri-IV et les coulisses de l'Opéra Garnier) et aussi des conférences de haut niveau ; il a ainsi invité en novembre Claude Mazauric, historien de la Révolution française. Outre leur intérêt intrinsèque, ces activités permettent aux adhérents de mieux se connaître dans un autre cadre plus convivial. Le S1 du Var publie un bulletin ; le numéro de novembre balaye l'actualité et contient une « petite histoire de la prise en charge de la perte d'autonomie ».

Dans d'autres départements, les rencontres se font plutôt dans le cadre de la section des retraités de la FSU. Les camarades du SNES constatent d'ailleurs avec regret que les adhérents des autres syndicats se manifestent trop peu et ils cherchent comment les faire venir. Les mêmes questions y sont débattues, ainsi que la préparation des AG ou des CE de la FGR-FP.

La section des Hautes-Alpes a fait une analyse du mouvement contre la réforme des retraites ; son bureau s'organise pour gagner en efficacité.

Des rencontres sur des thèmes spécifiques sont organisées :

- dans les Pyrénées-Atlantiques : avec Anicet Le Pors, débat sur « *La citoyenneté française en péril, quelle réplique ?* » et sur la fonction publique et les services publics français dans le cadre européen ;
- dans la Loire : débat sur la perte d'autonomie ;
- en Haute-Savoie : débat sur l'actualité, l'avenir de la FGR-FP.

La section Nord-Pas-de-Calais souhaite un colloque national FSU sur la dépendance et envisage un stage FSU-CGT sur l'ARS.



... il y a aussi des moments de convivialité !

Des sections comme l'Alsace et la Loire envoient régulièrement un bulletin.

L'action des retraités de la FSU, c'est aussi leur présence dans les CODERPA. Celui de la Loire-Atlantique a voté à l'unanimité une motion contre les dispositions négatives du rapport Rosso-Debord et a réalisé une enquête auprès des personnes de plus de 55 ans sur de nombreux aspects touchant leur vie au quotidien : revenus, Internet, déplacements, réseaux de proximité, loisirs, aides domestiques, aides financières, logement...

En duo : Initiative UCR-CGT/ SFR-FSU sur la perte d'autonomie

Plusieurs départements ont donné leur accord pour participer au travail commun initié au plan national. Étaient partants : le Calvados, les Bouches-du-Rhône, le Cher, la Loire-Atlantique, la Seine-et-Marne. S'y ajoutent : l'Île-de-France, le Finistère, la Meurthe-et-Moselle, la Gironde.

Dans le Finistère, les deux organisations travaillent chacune de leur côté, puis se concerteront. En Gironde, la CGT a spontanément proposé à la FSU de l'associer à son travail sur la perte d'autonomie. En Meurthe-et-Moselle, l'accord s'est fait pour un travail commun. ■

BÉNÉDICTE VRAIN

AGENDA

Premier semestre 2011 : le « débat » sur la dépendance.

22 janvier : journée nationale d'action éducation.

9 et 10 février : AG des retraités du SNES.

RETRAITE

Les retraites en Europe

Alors que les réformes françaises sont parmi les plus dures d'Europe, on nous sert le discours du pays qui n'a pas eu le courage de faire ce que les pays « raisonnables » ont fait depuis longtemps ; à voir...



QUE NOUS APPRENNENT LES COM

Attention aux idé

La comparaison avec l'étranger est la mé
Pourtant la comparaison est un exercice

Les systèmes de retraites, produits des histoires nationales, sont organisés de façons différentes. Comparer les âges de départ exige beaucoup de précautions, car il y a plusieurs types d'âges, de cessation d'activité, d'ouverture des droits, de départ réel en retraite, d'âge sans décote, âge d'accès au minimum social...

Dossier réalisé par Daniel Rallet ; Jean-Pierre Billot ; Gérard Niot
et la collaboration d'Odile Cordelier



Euromanifestation
à Bruxelles
le 29 septembre :
un succès...

COMPARAISONS EUROPÉENNES

Les reçues

Méthode favorite de nos réformateurs pour légitimer la convergence vers le bas.
très difficile.

Par contre, les réformes entreprises un peu partout en Europe vont toutes dans le même sens : une baisse des taux de remplacement selon des modalités différentes : report d'âge, ou maintien d'âge mais avec décote, allongement de la durée de cotisation...

La France se caractérise par la combinaison de

plusieurs leviers : report d'âge et augmentation de la durée de cotisation, dégradation du salaire de référence dans le privé, indexation des pensions sur les prix...

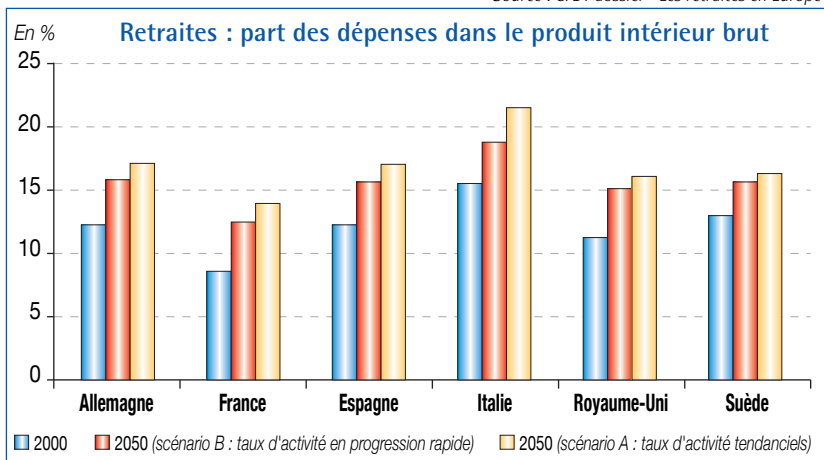
Partout les seniors sont poussés à rester en emploi par des incitations monétaires (baisse des droits à pension), mais comme l'impact de cette politique ►►

►► est faible, on a, dans un second temps, réduit l'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité. Dans de nombreux pays, l'invalidité, les congés maladie, l'assurance chômage ou des préretraites permettent de cesser son activité bien avant le départ en retraite.

Comparaison entre l'âge de départ de l'emploi et l'âge légal de la retraite

	Age moyen où cesse le travail	Age légal de la retraite	Écart entre les deux (en années)
Luxembourg	57,5	65	7,5 (pour les hommes)
Belgique	58,1	65 (60 pour les femmes)	6,9 (pour les hommes)
France	58,7	62 (67 pour retraite à taux plein)	3,7 ans (8,3 pour retraite à taux plein)
Italie	60,4	65 (60 pour les femmes)	4,6 (pour les hommes)
Grèce	60,4	65 (60 pour les femmes)	4,6 (pour les hommes)
Autriche	60,9	65 (60 pour les femmes)	4,1 (pour les hommes)
Espagne	61,4	65 ans, 67 ans d'ici 2031	5,6
Allemagne	61,6	67	5,4
Pays-Bas	61,7	65	3,3
Finlande	62,2	65	2,8
Suède	63,2	Flexible entre 61 et 67	3,6 (au maximum)
Royaume-Uni	63,2	66 (60 pour les femmes) ³¹	2,8 (pour les hommes)
Danemark	63,6	65	1,4
Irlande	64,3	65	0,7
Portugal	64,5	65	0,5

Source : CFDT dossier « Les retraites en Europe »



Source : INSEE

Malgré la fermeture progressive de ces dispositifs, la hausse du taux d'emploi reste contenue et l'écart reste significatif entre âge officiel de retraite et âge effectif de sortie de la vie active. Confrontée au réel (pénurie d'emplois, travailleurs usés, aspirations à partir en retraite), la fermeture des dispositifs de départ précoces est souvent assouplie : par exemple, en Suède, il y a un phénomène de vases communicants entre le chômage de longue durée, l'invalidité et les congés longue maladie, au gré des politiques publiques.

Un taux d'emploi élevé des seniors n'a pas de signification propre :

il est aussi bien le signe de la pauvreté des personnes âgées – comme cest la cas en Grande-Bretagne qui détient le record d'Europe du taux de pauvreté des personnes de plus de 65 ans (30 % contre 20 % en moyenne dans l'UE à 15) – que l'indicateur d'une politique d'action sur les conditions de travail comme c'est le cas en Suède.

Dans la plupart des pays, le passage direct de l'emploi stable à la retraite est devenu un fait minoritaire : la politique de recul de l'âge de la retraite se fait principalement aux dépens des groupes fragilisés par des carrières discontinues qui se terminent par des périodes de chômage, d'inactivité ou d'invalidité, les exposant à des pensions faibles créant des situations de pauvreté. Le syndicalisme est en difficulté par rapport à cette fracture.

Dernière idée reçue : il n'y aurait qu'en France qu'on débattrait des réformes ! Plus de 150 000 personnes ont manifesté le 13 novembre en Allemagne contre le report à 67 ans. Le projet de relever l'âge de la retraite de 63 à 65 ans a été retiré par le gouvernement finlandais, contraint d'attendre les élections du printemps 2011. Avec les plans d'austérité, les mesures contre les retraites deviennent sévères, et la nouveauté, c'est la baisse des pensions perçues par les retraités. Les mobilisations se dessinent. ■

... la FSU était présente



L'EXEMPLE TANT VANTÉ

Le modèle suédois, miracle ou mirage ?

En 1998, la Suède a fait une réforme radicale de son système de retraites en adoptant un régime à deux étages, l'un par répartition (taux de cotisation de 16 %), l'autre par capitalisation (taux de cotisation de 2,5 %). Après plus de dix ans de fonctionnement, il est possible d'en tirer des leçons, en particulier pour le système par répartition qui reste l'élément essentiel des retraites.

Le régime par répartition est un régime dit « à comptes notionnels ».

Chaque assuré se voit attribuer un compte individuel, les cotisations employeur et salarié s'accumulant au fil des ans sur l'ensemble de la carrière, pour constituer un capital dont la valeur est actualisée selon la croissance du salaire moyen.

On reste dans un régime par répartition : les cotisations de l'année servent à financer les pensions de l'année. Le capital constitué par l'accumulation des cotisations est virtuel : il sert uniquement à calculer les droits à pension.

Lors de la liquidation de la retraite, ce capital est converti en pension annuelle en lui affectant un coefficient tenant compte de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'assuré. Plus l'espérance de vie augmente, plus la pension diminue. À noter que la Suède ne s'est pas risquée à prendre en compte l'espérance de vie par sexe (cela impliquerait des pensions plus faibles pour les femmes) ou par catégorie sociale.

Ce système est vanté parce qu'il assure l'équilibre automatique des recettes et des prestations, en prenant en compte l'évolution de l'espérance de vie et en prévoyant des ajustements automatiques lorsque la croissance économique est inférieure à celle qui est attendue.

C'est un système à cotisations définies : on sait ce qu'on verse, on ne sait pas quelle pension on percevra en retraite. Chaque salarié reçoit chaque année dans une enveloppe orange un relevé de compte annuel lui indiquant la retraite mensuelle qu'il percevra si l'espérance de vie, la croissance économique, son niveau actuel de rémunération sont stables jusqu'à son départ en retraite : trois hypothèses hautement fantaisistes ! De fait, aucun taux de remplacement n'est défini. Il faut ajouter qu'une fois en retraite, l'assuré n'est pas sorti de l'auberge, puisque sa pension peut être baissée si la croissance économique est inférieure à la croissance moyenne : les pensions liquidées ont baissé de 8 % en 2009-2010, ce qui a contraint les candidats aux récentes élections à rivaliser de promesses auprès des retraités en leur faisant miroiter



La Suède en a débattu pendant 10 ans, la France de Sarkozy pendant 70 heures.

une baisse d'impôt pour... compenser la baisse de leur pension. Ubu roi !

L'ajustement automatique des recettes et des prestations se fait par la baisse des pensions. Avec ce système, on peut s'épargner le tracas de faire des réformes tous les trois ou quatre ans. Une fois que c'est décidé, ça roule ! Mais la baisse des pensions ne mériterait-elle pas un petit débat politique ? On retrouve la fascination des libéraux pour les règles automatiques qui rendent suspectes l'idée de choix. Le droit au départ est ouvert à 61 ans, mais il n'y a plus vraiment d'âge de référence, puisque la date de départ relève d'un choix individuel à partir de savants calculs sur le capital virtuel accumulé et sa conversion en rente. C'est un système dit « contributif » : la pension dépend étroitement des cotisations versées (il vaut mieux avoir une carrière pleine) avec une idéologie très individualiste : mon sort dépend de mon petit capital.

Cependant, des cotisations virtuelles et gratuites sont versées en cas de chômage, de congé parental, de maladie et invalidité, pour valider des études, pour l'éducation des enfants. Cette solidarité est d'ailleurs plus généreuse que dans nos régimes à nous.

L'essentiel est cependant ailleurs : le taux de cotisation (16 %) a été bloqué en longue période. Pas étonnant qu'avec des réformes différentes, la Suède et la France aboutissent au même résultat : une baisse des taux de remplacement de 21 %. Car ces pays ont appliqué la même politique : bloquer les ressources des régimes de retraites. ■

L'EXEMPLE ALLEMAND

Le retour de la pauvreté chez les personnes âgées

Moins prisé que le modèle suédois, l'exemple allemand semble avoir aussi les faveurs de nos dirigeants ; les salariés d'Outre-Rhin, quant à eux, sont beaucoup moins convaincus des bienfaits de leur nouveau système de retraite.

Avant les années 90, le taux de remplacement était d'environ 70 %, l'âge légal de départ 65 ans et il y avait beaucoup de possibilités de départs anticipés : 60 ans pour les chômeurs (depuis 1929) et pour les femmes, 58 ans pour les chômeurs dispensés de recherche d'emploi, départs anticipés à 60 ans pour les carrières d'au moins trente-cinq ans, retraites partielles à 60 ans...

Entre 1992 et 2007, l'Allemagne a connu une dizaine de lois réformant les retraites !

Les réformes de 2001 et 2003 ont bloqué le taux de cotisation jusqu'en 2030, créé un régime par capitalisation facultatif pour « compenser » la baisse des pensions dans le régime par répartition, et abandonné l'objectif de garantir un taux de remplacement. Normal : une baisse de 25 % du taux de remplacement net est attendue. Dernière étape avec la réforme de 2007 : le report progressif de l'âge légal de 65 à 67 ans entre 2012 et 2029.

Parallèlement, l'accès aux départs anticipés a été fortement réduit. En 2029, aucun départ à la retraite ne sera possible avant 62 ans (avec décote) et les départs anticipés seront réservés aux carrières très longues.

Ce système pénalise ceux qui ne peuvent se main-



À Strasbourg les retraités allemands ont moins fréquenté le marché de Noël.

tenir en emploi et qui partent avant l'âge légal avec une forte décote. La part des Allemands qui liquident leur pension vieillesse avec une décote est passée de 12 % en 2000 à près de 60 % en 2008. Le report de l'âge légal à 67 ans est donc clairement une mesure de baisse des pensions.

En 2010, un point d'étape doit être fait sur la mise en œuvre du report de l'âge à partir de 2012. D'où les manifestations d'aujourd'hui.

En Allemagne, le débat se focalise sur le risque de retour de la pauvreté chez les personnes âgées : avec les lois Hartz, les chômeurs sont moins bien indemnisés, la précarité s'est accrue avec les minijobs porteurs de peu de droits sociaux et, surtout, à l'Est, les actifs ont acquis peu de droits à retraite. On débat sur l'instauration d'une pension minimum supérieure au seuil de pauvreté et différentes conceptions de la protection sociale s'affrontent. ■

PETIT RAPPEL HISTORIQUE : LA CAROTTE ET LE BÂTON

C'est en Allemagne (Alsace-Lorraine incluse), en 1889, que fut créée l'assurance-vieillesse sous la forme que nous connaissons actuellement, par répartition, appelée ici aujourd'hui le « contrat entre les générations ». Vu la faible espérance de vie de la population concernée, Bismarck décida que la retraite serait versée à partir de 65 ans. Cet âge de départ a traversé inchangé le xx^e siècle et divers régimes politiques : le II^e empire, la République de Weimar, l'« empire de mille ans » et la République fédérale. C'est au début de notre siècle que le gouvernement, prétextant l'indéniable amélioration de l'espérance de vie au cours du siècle passé et ignorant volontairement la formidable augmentation simultanée de la productivité, éleva l'âge requis à 67 ans.

Cette assurance était dans l'esprit du chancelier d'empire la

carotte, le moyen de « créer dans la grande masse de ceux qui n'ont rien, la mentalité conservatrice qu'apporte le sentiment du droit à une pension », le bâton étant la lutte acharnée contre la social-démocratie et ses deux seuls députés au Reichstag, Bebel et Liebknecht. C'est pourquoi cette assurance ne concernait ni les artisans, ni les commerçants, ni les professions libérales, ceux-ci ne représentant, vu leurs nombres et leurs affinités, aucun danger politique. Aujourd'hui, ces groupes ayant le droit, mais non l'obligation, de s'assurer auprès de la *Deutsche Rentenversicherung Bund* sont un marché ou, plutôt, la proie des assurances privées.

L'auteur, sexagénaire, réside et travaille en Allemagne depuis plus de trois décennies et y est actuellement professeur de français (en CDD) dans un lycée.

POUR NE PAS CONCLURE

Trois questions à Odile Cordelier

Nous ne pouvons pas traiter des retraites en Europe sans donner la parole aux représentants du SNES dans les instances syndicales européennes. C'est pourquoi nous avons interrogé sur le sujet Odile Cordelier, que nous avons déjà mise à contribution par ailleurs. L'intégralité de l'interview est disponible sur le site SNES-Retraités.

Tu nous as dit que l'Internationale enseignante avait conduit en 2009 une étude sur les retraites des enseignants en Europe ; que nous apprend-elle ?

Le retrait général de l'État providence s'associe, dans les réformes des pensions, à la privatisation partielle des régimes de pensions [...] et à un ajustement plus étroit des prestations de retraite au niveau des cotisations. Ces tendances se généralisent ; néanmoins, le recours à un système de privatisation est plus important dans les nouveaux États membres. Cependant, le constat global est celui d'une régression pour l'ensemble des salariés européens ; drôle de constat alors que 2010 était censée être l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mais la riposte semble s'organiser ; il y a eu les Euromanifestations du 29 septembre : quels enseignements en tires-tu ?

Tout d'abord, c'est le succès de l'Euromanifestation à Bruxelles avec plus de 100 000 participants venus de toute l'Europe, membres de 50 organisations de 30 pays, pour dire haut et fort aux décideurs politiques : « Non à l'austérité. Priorité à l'emploi et à la croissance ». Une démonstration remarquable de la capacité du mouvement syndical européen à faire converger les luttes nationales et à les relayer au plan européen. Les travailleurs [...] sont venus non seulement pour dire non au modèle de « *gouvernance économique* » qui est proposé par la Commission dans le but de réduire les déficits publics, mais aussi pour mettre sur la table des revendications concrètes en matière de qualité d'emploi, de salaires et de conditions de travail [...]. Cette manifestation a marqué un tournant dans la capacité de la CES à opposer un front syndical clair et visible et à mieux faire connaître des propositions alternatives [...]. Le 15 décembre prochain sera une nouvelle étape dans la mobilisation sous des formes diverses dans les différents pays [...]. Détermination et dynamisme, voilà ce qui redonne de la confiance aux salariés dans l'action collective. Les débats au comité exécutif de la CES des 1^{er} et 2^e décembre permettront, je l'espère, de poursuivre dans cette voie.



Odile Cordelier

Les 13 et 14 octobre, le comité exécutif de la CES a adopté une résolution sur les retraites dans l'UE. Quelles en sont les principales lignes directrices ?

Cette résolution est bien plus qu'une simple réponse au Livre vert de la Commission européenne, publié en juillet dernier. Un groupe de travail sur la protection sociale a élaboré ce document avec le souci de l'intégrer pleinement à la campagne générale de la CES contre les plans d'austérité, en particulier contre ces projets injustes et inefficaces de réformes qui préconisent le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, l'allongement de la durée de la cotisation pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein et mettent à mal le système par répartition. Le document met très rapidement l'accent sur la défense du système par répartition. Il faut « renforcer les régimes publics de pension fondés sur la répartition, c'est-à-dire sur la solidarité inter et intragénérationnelle et réduire et contrôler le développement des systèmes individuels de pensions gérés par les institutions financières ». Nos camarades syndicalistes européens savent très bien que le régime par répartition est le pilier du modèle social français et le fort mouvement social en France traduit une aspiration à une société plus juste et plus solidaire. Cette aspiration dépasse les frontières de la France ! Ainsi, la CES rejette l'approche de la Commission qui consiste à présenter les réformes des retraites comme un objectif à atteindre, celui de « renforcer la viabilité des finances publiques ». Autrement dit, conditionner le montant et la qualité des pensions aux capacités financières des États. La CES rappelle d'ailleurs de façon très vigoureuse que l'UE n'a aucune compétence pour intervenir sur l'organisation, la structure et le financement des systèmes de retraite. D'autres thématiques sont développées afin de contrecarrer ce qui est érigé en postulat par la Commission, à savoir le principe d'une diminution inexorable du montant des retraites à l'avenir ! Je lis cette résolution un peu comme l'essai d'une définition de l'Europe sociale que nous voulons en terme de pension ! Et je me dis que la bataille n'est pas terminée, qu'il va falloir se mobiliser et renforcer les solidarités que nous avons vu se dessiner entre actifs et retraités, jeunes et moins jeunes, salariés ayant des postes « stables » et précaires, hommes et femmes. ■

Internet n'a plus de secret pour les retraités

C'est du moins ce que révèle une récente étude du CREDOC : en 2010, 62 % des seniors sont équipés d'un ordinateur contre 45 % en 2008. Ce chiffre est sans doute supérieur pour les syndiqués du SNES, mais, chez nous aussi, il y a des récalcitrants... Ils perdent beaucoup à ne pas consulter régulièrement le site de leur syndicat, surtout la rubrique Retraités ! La même étude relevait que 74 % des seniors étaient équipés d'un téléphone portable.

Déménagement à l'étranger

Il n'y a pas que les artistes, les sportifs ou les héritiers de grandes fortunes qui s'exilent hors de nos frontières ; il y a aussi de simples retraités qui décident ou sont obligés, pour diverses raisons, de déménager à l'étranger. Si c'est votre cas, votre départ sera considéré comme définitif à partir du moment où vous résiderez moins de 180 jours par an en France : votre résidence fiscale sera alors reconnue comme n'étant plus en France et votre situation changera en matière de cotisations et de prestations sociales ; vous pourrez également être soumis, en matière fiscale, à des retenues à la source. N'est pas Johnny Hallyday qui veut !

> Le mot du trésorier

Quelques jours encore pour bénéficier d'un crédit d'impôts

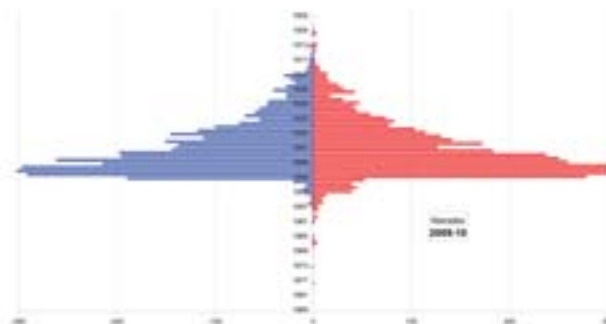
L'année 2009-2010 s'est terminée avec 7 608 adhérents retraités, soit une augmentation de 3,8 % sur l'année précédente. Malgré tout, de trop nombreux collègues cessent d'adhérer à l'approche de la retraite, comme s'il n'y avait plus à revendiquer ! Cette année, la rentrée des adhésions des retraités a pris du retard, les adhérents, les trésoriers de S1, les trésoriers académiques privilégiant l'action, et on les comprend ! Nous sommes en train de revenir à un niveau normal avec, toutefois, un fort déficit en ce qui concerne les néoretraité(e)s.

Soyez attentifs, pensez à expliquer à ces camarades que la retraite ne signifie pas la fin de l'action syndicale. Les retraités, comme les actifs, futurs retraités, sont directement visés eux aussi par les « contre-réformes » du gouvernement. Renforcer le SNES, convaincre d'« anciens » de revenir, c'est faire mentir ceux qui au plus haut niveau œuvrent

à l'effacement des syndicats, mais c'est surtout renforcer la capacité d'information et de mobilisation de la FSU tout entière.

N'oubliez pas de mentionner que la cotisation syndicale permet de bénéficier d'un crédit d'impôts qui couvre les deux tiers du montant de la cotisation ; pour en bénéficier sur les revenus de 2010, il faut s'être acquitté de sa cotisation avant le 31 décembre de l'année en cours. ■

GÉRARD NIOT



> Solidarité intergénérationnelle

La grand-parentalité active

La garde grand-parentale (grands-parents gardant leurs petits-enfants) est l'aide intergénérationnelle la plus régulière. En France métropolitaine, elle représente un volume horaire hebdomadaire de l'ordre de 23 millions d'heures, équivalent à celui des assistantes maternelles. La garde grand-parentale joue un rôle important dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour les enfants adultes de ces seniors ; elle est complémentaire des modes de garde collectifs. Elle concerne aussi un grand nombre de seniors encore en activité : environ 30 % des 55-59 ans sont grands-parents et en emploi.

L'engagement associatif

De nombreux seniors sont engagés dans des associations culturelles, sportives, caritatives... Le gouvernement projette de mettre à l'étude un statut juridique du bénévole. Pour l'instant, c'est le vide à peu

près complet, si ce n'est que, lorsqu'il agit dans le cadre associatif, le bénévole n'agit pas à titre privé, mais engage l'association. Sa responsabilité personnelle peut cependant être engagée ; il peut, par ailleurs, être lui-même victime d'un accident ou subir tout autre préjudice dans le cadre de son activité bénévole. Une association qui n'accueille pas de mineurs ou n'organise pas de voyages n'a aucune obligation juridique de s'assurer ; elle doit cependant assurer les locaux qu'elle occupe et s'assurer si elle organise des activités sportives. Dans ce dernier cas, l'assurance est souvent incluse dans la licence délivrée par les fédérations sportives pour les associations affiliées.

Si vous êtes bénévole dans une association, renseignez-vous sur la manière dont vous êtes assuré : êtes-vous couvert par l'assurance de l'association ? Votre propre contrat d'assurance couvre-t-il bien les risques encourus au cours d'une activité bénévole ? ■

Au gui, l'an neuf

NOËL EN ALSACE

De solides traditions

Décembre est le mois de Saint-Nicolas, des marchés de Noël et des sapins décorés. Les commerçants préparent la fête, les retraités manifestent.

Depuis 1570, Strasbourg accueille chaque année le marché de Noël, le fameux Christkindelsmärik, le plus ancien marché de Noël de France ! Les odeurs de vin chaud et des *bredele* de Noël vous mettent l'eau à la bouche et vous guident le long des allées, où vous serez tentés par les accessoires pour le sapin, les santons, les magnifiques jouets en bois...

Mais, depuis quelques années, des chalets envahissent tous les places de Strasbourg et la fête de la lumière devient de plus en plus une fête commerciale où l'argent est roi. Certes, ne boudons pas notre plaisir : les vitrines brillent, les décorations embellissent les façades et les odeurs d'épices et de cannelle parfument les rues. Les enfants s'émerveillent toujours devant le grand sapin installé place Kléber.

Les Alsaciens revendiquent l'origine de cette

tradition du sapin de Noël. La plus ancienne mention connue est conservée à Sélestat, datée du 21 décembre 1521 ! À cette époque, il paraît que le sapin était suspendu à une poutre au plafond et décoré de pommes, symbolisant le péché originel, ainsi que d'hosties, apportant la rédemption ! Au fil des ans, la décoration a évolué : les boules multicolores et les décorations de toutes sortes ont remplacé les pommes, tandis que les bougies ont laissé la place aux guirlandes électriques !

Les mécréants vous diront qu'il existe d'autres origines à ce fameux arbre de Noël ! Et ce 25 novembre 2010, l'intersyndicale des retraités du 67 a innové avec une autre manière de décorer : elle a semé ses revendications devant les chalets en bois ! ■

FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN

L'APPEL DU DÉSERT

Noël au Sahara

La foule, la neige, le froid, le stress des achats de cadeaux ou même la douce chaleur des cheminées..., telles sont les images habituelles des fêtes de fin d'année. Et pourquoi pas une rupture radicale !

Le désert, une fois qu'on y a goûté, on n'a qu'une envie : y retourner ! Cette expérience est à la portée de tout bon marcheur, mais le désert se mérite et ne se livre qu'à celles et ceux qui acceptent de s'y plonger en accueillant sensations et émotions. C'est un émerveillement devant des paysages sans cesse renouvelés – cordons de dunes à l'infini, vastes étendues pierreuses, massifs de grès allant du noir au rouge en passant par l'ocre jaune et l'or – et devant les mille façons dont la vie s'adapte à cet univers minéral, qui en remet en cause le principe même. En effet, plantes et animaux sont nombreux et s'accrochent à la moindre présence d'eau, visible

(puits d'une oasis, guelta au fond d'un défilé rocheux) ou invisible (un chamelier creuse le lit d'un oued asséché et l'eau surgit !). Et la nuit, c'est le tournoiement des constellations. Mais ce sont surtout les hommes qui provoquent intérêt et admiration. Ceux d'aujourd'hui, qui font volontiers partager leur culture, leurs savoirs, leurs aptitudes à survivre et à s'orienter dans ce milieu hostile. Et ceux d'hier, qui ont laissé sur les parois de grès des gravures et des peintures dignes de Lascaux. Confiance, émerveillement, jubilation même, mais aussi humilité... Comment résister à l'appel du désert ! ■

JACQUES PERRAT

An neuf⁽¹⁾

*Les hommes ont taillé
dans leurs tourments
une fleur qu'ils ont juchée
sur les hauts plateaux
de leur face la faim leur
fait un dais une image
se dissout dans leur
dernière larme ils ont bu
jusqu'à l'horreur féroce
les monstres rythmés
par les écumes*

*En ce temps-là il y eut une
inouvable métamorphose*

*Les chevaux ruaient
un peu de rêves sur leurs
sabots de gros nuages
d'incendie s'arrondirent
en champignon sur toutes
les places publiques ce
fut une peste merveilleuse
sur le trottoir les moindres
réverbères tournaient
leur tête de phare
quant à l'avenir anophèle
vapeur brûlante il sifflait
dans les jardins*

*En ce temps-là le mot
ondée et le mot sol
meuble le mot aube et le
mot copeaux conspirèrent
pour la première fois*

*Des forêts naquirent
aux borinages et des
péniches sur les canaux
de l'air et du salpêtre
rouge des blessés
sur le pavé il naquit des
arums au-delà des fillettes
ce fut l'année où les
germes de l'homme se
choisirent dans l'homme
le tendre pas d'un cœur
nouveau.*

Aimé Césaire

(1) In *Soleil cou coupé*,
Éditions du Seuil, Paris, 1948.

Note de l'auteur : chant d'espoir
dans un avenir renouvelé
par la révolution nègre

Vive la crise ! Vive l'Amérique !

Souvent les œuvres de fiction, et particulièrement les romans ou les films, nous en apprennent plus sur une société que les documents dits « objectifs » ou les récits et analyses des spécialistes patentés de l'actualité, les journalistes. La crise actuelle nous fournit l'occasion de le constater une fois de plus.



Romanciers et cinéastes américains ont souvent été les meilleurs témoins de leur époque.

À DÉCOUVRIR D'URGENCE

Dennis Lehane, auteur américain surdoué et sensible

Ses romans policiers ont souvent pour point de départ des crimes particulièrement atroces, qui lui permettent de dénoncer les travers universels des hommes, mais aussi les problèmes de société qui poussent les héros à transgresser les lois dans une ville dure et inhumaine, Boston.

Profondément marqué par son expérience antérieure d'éducateur spécialisé, l'enfance maltraitée ou en difficulté est pour lui une source inépuisable d'inspiration ; son écriture à la fois ironique et sensible a des accents de vérité, qui donne de la force et de la vraisemblance à ses personnages et à ses intrigues. Deux de ses livres portés au cinéma vont le révéler au grand public :

Mystic River, qui dévoile la structure épique de ce roman de mœurs, et *Shutter Island*, superbe dénonciation des traitements de la schizophrénie, dans une mise en scène haletante, sur une île pénitentiaire où policiers, médecins et dangereux criminels s'entrecroisent.

Enfin, comment ne pas évoquer ce thriller superbement écrit et criant de vérité, *Un pays à l'aube*, presque située à Boston au début du xx^e siècle, sur fond de grève sociale et de racisme ordinaire.

Si vous ne le connaissez pas, n'hésitez pas, lisez-le, vous découvrirez un grand écrivain qui vous dévoile une autre Amérique. ■

FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN

La crise financière, star de cinéma

La crise financière puis économique, sociale, politique, culturelle, mais aussi de civilisation, si l'on peut oser ce terme, a bousculé toutes les certitudes alimentées par l'idéologie libérale qui puisait sa pseudoscience dans les modèles mathématiques. Les marchés financiers sont considérés comme des monstres responsables de tous les maux. Trois films récents cherchent à décrire, quelquefois à expliquer, la réalité de cette forme spécifique de capitalisme.

Le plus récent se veut le plus moral. *Inside Job* de Charles Ferguson

– il a fait sa fortune dans le secteur de l'Internet – se veut un acte d'accusation de Wall Street et de ses complices, le gouvernement des États-Unis, le Congrès. Il décrit les mécanismes de la prise de pouvoir des milieux financiers sur l'ensemble de l'économie, vendant du vent par l'intermédiaire d'une « Pyramide de Ponzi » qui consiste à se servir des capitaux des nouveaux entrants pour rémunérer les anciens tout en faisant soi-même fortune. Le comment est connu. Les banques – toutes les banques et pas seulement les américaines – ont innové en créant de nouveaux produits financiers, qui devaient quasiment supprimer le risque inhérent aux subprimes, soit les crédits hypothécaires accordés aux ménages américains pour l'achat de logements comme du reste. Tout le monde savait que c'était risqué. Elles ont donc construit des produits pour assurer, diluer le risque. Une construction sur le dos des petits épargnants, premières victimes de cette énorme crise.

C'est le cœur du film de **Jean-Stéphane Bron**, *Cleveland contre Wall Street*. Cette

fable, bien construite, scénarisée, raconte un faux procès avec des vrais protagonistes, avocats, juges et témoins. Tous ces personnages sont mis en scène avec une très grande empathie. Le mécanisme des subprimes est aussi expliqué en des termes compréhensibles et surtout leurs conséquences sur les habitants de Cleveland, soudain ruinés, qui déménagent la nuit tant ils ont honte de ne plus pouvoir faire face à leurs échéances. Des quartiers entiers sont ainsi désertés, laissés à l'abandon, les maisons murées ou détruites. Un scandale. Le réalisateur partage leur peine, leur colère, leur révolte. Un des personnages – réel –, en déclarant que « *la somme des égoïsmes individuels fait l'intérêt général* », livre là la quintessence de l'idéologie libérale. Si Charles Ferguson met en cause « *la cupidité à 80 % et l'idéologie (sous-entendu libérale) à 20 %* », Jean-Stéphane Bron situe son propos au niveau des responsabilités du système dans son ensemble. C'est le capitalisme qui apparaît comme l'accusé principal.

Le dernier film est un tissu d'interrogations sur ce qu'il faut faire de son épargne,

lorsqu'épargne il y a. *Moi, la finance et le développement durable* de **Jocelyne Lemaire-Darnaud** se veut découverte à la fois de l'investissement socialement responsable et des structures de type associatif – comme la NEF – qui se veulent financiers d'un nouveau genre pour investir l'épargne des particuliers dans des projets soit sociaux, soit écologiques. Un voyage intéressant même s'il est un peu long et bavard, sans véritable conclusion.

La conclusion pourtant se trouve sur le terrain des réponses alternatives au capitalisme. Pour sortir de la crise, il faut choisir la voie du développement des services publics, d'une logique qui arrive à rompre avec celle de la valorisation du capital. Sinon, comme le montrent toutes les politiques d'austérité, le risque est celui de la barbarie. ■

NICOLAS BÉNIÈS



Qui ne connaît pas Philip Roth, cet auteur subversif des lettres américaines ?

Philippe Roth a 77 ans ; c'est un auteur incontournable de la littérature américaine moderne. Il nous présente une Amérique démythifiée, que ce soit le monde universitaire puritain et souvent raciste ou le monde politique conservateur et hypocrite.

Son chef-d'œuvre provocateur et subversif, *La tache*, met en parallèle l'affaire Lewinsky, qui avait failli coûter sa place de président à Bill Clinton, et la sexualité

incorrecte de l'universitaire Coleman, qui cache sa « négritude » et doit démissionner de son poste de doyen.

Un coup de cœur pour deux de ses derniers romans : *Un homme*, profonde réflexion sur la maladie et la mort, révélant ainsi la grande humanité de cet auteur classé comme observateur féroce et persifleur ; *Exit le fantôme*, essai désespéré sur la vie d'un homme vieillissant dans un pays et une époque où le mal prédomine.

Mais Philip Roth ne reste jamais sur cette impression de mal-être. Son très récent livre, *Indignation*, renoue avec ses thèmes favoris : la sexualité (et ses embûches) et la religion (avec ses tabous), ces deux opiums du peuple.

Sans doute un jour viendra où ce grand persifleur sera reconnu dans le monde entier comme un écrivain témoin de son temps. ■

FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN

Mémoires de la colonisation

Vénus noire

Dernier film d'Abdellatif Kechiche, *Vénus noire* raconte le destin de Saartje Baartman, dite « la Vénus hottentote », femme à la morphologie extraordinaire, venue d'Afrique du Sud en Europe vers 1810, où elle fut exploitée comme bête de foire puis prostituée et objet d'expérience des scientifiques de l'époque.

Film oppressant, dérangeant, qui interpelle le spectateur pendant plus de deux heures trente. Le corps de cette femme suscite les fantasmes les plus abjects, aussi bien dans les classes populaires à Londres que dans celles, bourgeoises et aristocrates, libertines, à Paris.

Mais le pire est sans doute dans ce regard froid des scientifiques, dans le discours d'experts, pour décrire d'intimes détails anatomiques qui ouvrent et clôturent le film. Cuvier, spécialiste d'anatomie comparée, défend, en exhibant les organes sexuels et le crâne de la femme morte, la théorie de l'infériorité des Noirs africains, qu'incarne la « Vénus hottentote », preuve d'une « race » humaine dégradée. Il est vrai que *L'Origine des espèces* de Darwin ne sera publiée qu'environ trente ans plus tard !

Le personnage central, abîmé par l'alcool et le tabac, est parfois secoué, se révoltera, mais reste bien mystérieux.

Après le générique, le documentaire, montrant la restitution des reliques de Saartje Baartman à l'Afrique du Sud en 2002, rappelle la violence inouïe que cette femme a reçue. ■



MARYLÈNE CAHOUE



La complainte du nègre⁽¹⁾

*Ils me l'ont rendue
la vie plus lourde
et lasse.*

*Mes aujourd'hui
ont chacun
sur mon jadis
de gros yeux qui
roulent de rancœur
de honte*

*Les jours
inexorablement
tristes jamais
n'ont cessé d'être
à la mémoire
de ce que fut
ma vie tronquée*

*Va encore mon
hébétude du temps
jadis de coups
de corde noueux
de corps calcinés
de l'orteil au dos
calcinés de chair
morte de tisons
de fer rouge de bras
brisés sous le fouet
qui se déchaine
sous le fouet
qui fait marcher
la plantation
et s'abreuver de
sang de mon sang
de sang la sucrerie
et la bouffarde
du commandeur⁽²⁾
crâner au ciel.*

Léon-Gontran Damas,
écrivain guyanais
(1912-1978)

(1) *Pigments*, Éditions
Mango, Paris, 1937
et Éditions Présence
Africaine, Paris, 1962.

(2) *Bouffarde
du commandeur :*
fouet du contremaître.

FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 20 octobre 2010 – soit trois jours après la commémoration du 17 octobre 1961 –, le gouvernement a inauguré la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie. Outil partisan ou lieu de recherches pour réconcilier les mémoires ?

Sans faire de procès d'intention, chacun se souvient de la loi de 2005, qui vantait « les aspects positifs de la colonisation », un libellé retiré depuis. Financée par l'État et par d'anciens combattants, la Fondation comprend, dans son conseil d'administration, « trois généraux, signataires en 2002 d'un manifeste affirmant que ce qui a caractérisé l'action de l'armée française en Algérie, ce fut d'abord sa lutte contre toutes les formes de torture ». La LDH de s'interroger alors sur l'opportunité de placer des « militaires nostalgiques de l'Algérie française aux commandes de la fondation ». Les grands historiens de la période ont refusé de s'engager, de cautionner l'initiative, et beaucoup reste à faire pour regarder vraiment cette guerre en face. En 2011 aura lieu le cinquantenaire du 17 octobre 1961 : ce serait l'occasion de mettre en lumière un de ses épisodes les plus scandaleux.

M. C.

JACKY BRENGOU A LU POUR NOUS

C'était écrit...

Loi de réforme des retraites : amendements surprise !

Contrairement aux affirmations de certains, la réforme des retraites n'a pas pour objectif central de « sauver la retraite par répartition » mais bien au contraire de conduire à sa liquidation à terme. Mettre fin à la prise en charge collective du risque vieillesse, c'est bien là l'objectif de la politique libérale actuelle. Deux amendements introduits subrepticement lors des débats sur la réforme des retraites en sont la preuve.

Votons la loi, on en débattera ensuite !

La majorité du Sénat s'est prononcée pour une réflexion nationale en 2013 sur une réforme systémique de la retraite et pour le développement de l'épargne retraite.

Les fonds de pension se font subreptices

« Pendant que l'honnête ministre Woerth focalise l'attention sur les 62 ans, ses amis de l'UMP s'activent pour tenter de modifier en profondeur le système de retraites. La méthode est simple : il s'agit de glisser dans la loi une poignée d'amendements avantageant la retraite par capitalisation. (...) de donner des ailes au PERCO, ce plan d'épargne collectif pour la retraite créé par Fillon en 2003 n'est rien d'autre qu'un fond de pension à la française. (...) Chaque employeur peut d'autorité en mettre en place (...) Mais ce soudain accès de générosité patronal a son revers : les gars, j'abonde vos PERCO, ne comptez pas qu'en plus je vous augmente ! Résultat : gel des salaires en perspective, et c'est autant de cotisations perdues pour le régime général. »

Le Canard enchaîné

22 septembre 2010

Ouvrir la réflexion sur le régime par points

« Ce texte (...) prévoit d'ouvrir en 2013 une réflexion nationale (...) il s'agit d'étudier les conditions de mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels. »

Dans un tel système « l'individualisation des droits prend le pas sur la solidarité au sein des générations et entre générations. »

L'Humanité

22 octobre 2010

Pour le vrai débat, rendez-vous en 2013 ?

« Étrange situation (...) Voilà un gouvernement qui, depuis six mois, présente sa réforme comme une ardente et urgente obligation pour garantir durablement le financement du système français de retraites par répartition (...)

Au terme de deux mois de débat parlementaire, le même gouvernement vient, pourtant, de donner son feu vert à l'adoption par le Sénat d'un amendement qui prévoit l'organisation, « à compter du premier trimestre 2013 », d'un débat national sur une réforme « systémique » des régimes de retraite (...)

Cette initiative (...) est, en réalité, un aveu. Un triple aveu même (...) D'une part, c'est reconnaître qu'à peine l'actuelle réforme mise en œuvre il faudra rouvrir le chantier des retraites. Autrement dit (...) qu'elle n'est qu'un « colmatage » provisoire. D'autre part, c'est admettre implicitement que la réforme en discussion n'a pas posé globalement le problème des retraites, ni exploré toutes les pistes de réforme. Enfin c'est avouer sans le dire que (...) un débat eût été indispensable et que l'on en a fait l'économie (...)

Absurde situation, donc. Sauf à considérer que l'objectif du président de la République n'était pas celui d'une réforme en profondeur. Mais au contraire, de donner des gages immédiats de rigueur budgétaire aux agences de notation internationales et de faire la démonstration (...) de son autorité et de sa détermination aux yeux de sa majorité. »

Le Monde

23 octobre 2010

Nouveau chantier présidentiel : la dépendance des personnes âgées

Le « 5^e risque » mis en avant par Nicolas Sarkozy dans son discours s'ajoute aux autres mensonges. La dérive vers l'abandon de la solidarité au profit du marché est à l'œuvre. Les sociétés d'assurance multiplient déjà les propositions.

Une assurance totalement ou partiellement privée

« C'est une des propositions de la mission parlementaire (...). Il ne s'agit donc pas de créer un 5^e risque couvert par la Sécurité sociale, mais de réguler et de développer le marché de l'assurance-dépendance. Une solution intermédiaire suggérée aussi bien par le rapport d'information du sénateur UMP A. Vassalle que par la Fédération française des sociétés d'assurance consisterait à mettre en place un « partenariat public-privé » : au premier « un socle solidaire » et au second, un « étage complémentaire de financement assurantiel ». Quoiqu'il en soit, cette piste s'inscrit dans une logique libérale de contournement de l'État providence, déjà mise en œuvre au fil des réformes de l'assurance maladie. »

la Croix

23 octobre 2010



Brigitte



Angèle



Martine

Brigitte, Angèle, Martine et les autres...

Avant le 24 septembre 2010, elles étaient inconnues ; pendant sept semaines, les médias ont parlé d'elles, et pas seulement sur la Canebière ; elles ont fait connaître le surnom affectueux de « tatas », qu'on leur donnait comme pour les cantonner dans un rôle d'auxiliaire maternelle, en l'utilisant pour populariser leur lutte.

Elles, ce sont les agents féminins des écoles et restaurants scolaires de la ville de Marseille ; elles avaient constaté les dégâts de la réforme de 2003 : depuis cette date, elles voyaient la majorité de leurs collègues partir en retraite avec une pension de misère, 860 euros par mois, de quoi survivre sans plus. Elles ont jugé la réforme Woerth, qui aggravait encore cette situation, totalement inacceptable et l'ont fait savoir.

Martine, Brigitte, Angèle et les autres ont constitué une intersyndicale⁽¹⁾ et appelé, dès le 24 septembre à une grève reconductible, qui a rapidement été suivie par la majorité des agents : chaque jour, pendant presque deux mois, plus de la moitié des cantines marseillaises étaient fermées. L'intersyndicale se réunissait régulièrement, mais l'action était pilotée sur le terrain : les agents décidaient directement de la durée de la grève, utilisant les possibilités du droit de grève, qui dans la fonction publique territoriale n'est pas soumis à « l'amendement Lamassoure » et permet de cesser le travail une heure, avec seulement un retrait de salaire proportionnel.

L'administration a tout fait pour casser le mouvement, multipliant les pressions individuelles, cherchant à isoler les grévistes, empêchant la tenue d'assemblées générales. La solidarité des enseignants était donc importante ; elle n'allait pas de soi, car les relations ne sont pas toujours au beau fixe entre les différentes catégories de personnel.

Angèle, Brigitte et Martine sont les responsables du SDU13-FSU⁽²⁾ ; elles ont assuré la liaison avec le SNUIPP, qui a impulsé un élan de solidarité dans la quasi-totalité des écoles de Marseille ; dans le cadre de la FSU, une constante et amicale collaboration s'est petit à petit substituée à la simple solidarité fédérale. À tous les niveaux, et en particulier sur les lieux de travail, les échanges se sont intensifiés et vont se poursuivre.

La réforme des retraites est passée mais ce n'est que partie remise ; **Brigitte, Angèle, Martine et les autres** ne sont pas abattues : « la grève des femmes » est un sujet de fierté collectif et un espoir pour les combats futurs. ■

JEAN-PIERRE BILLOT

(1) L'intersyndicale était constituée de tous les syndicats de la ville de Marseille (SDU13-FSU, CGT, UNSA, CFTC, CFDT) à l'exception notable de FO, syndicat pourtant majoritaire.

(2) Novembre 2003 : à la quasi-unanimité, les agents de la ville de Marseille et des autres communautés urbaines des Bouches-du-Rhône, syndiqués à la CFDT, quittent cette confédération et fondent le SDU-FSU.



QUELQUES DATES

En quelques dates et avec quelques précisions :

- **7 septembre** : tous ensemble, les agents des écoles sont massivement en grève
- **24 septembre** : la grève reconductible est décidée
- **Début octobre** : toute la presse parle des « tatas » de Marseille
- **Mi-octobre** : la presse parle des cantines fermées comme d'un baromètre des luttes
- **13 octobre** : une femme, Nathalie Simon est élue secrétaire générale du SDU13-FSU
- **25 octobre** : FO appelle à la reprise du travail ; la grève continue
- **26 octobre** : les gardes mobiles interviennent dans le centre de transfert des ordures ménagères ; la grève continue.